

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 décembre 2008

DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 5977 à 5988

présentés par
M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, après le mot :

« thermales »,

insérer les mots :

« sur le territoire desquelles il n'y a pas de réserve naturelle »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rappeler les exigences du Grenelle de l'environnement et notamment la préservation et la protection des paysages, axe majeur de la stratégie nationale de la biodiversité prévue à l'article premier du projet de loi relatif à sa mise en œuvre adopté par l'Assemblée Nationale en octobre dernier. C'est pourquoi, il est proposé de préserver de l'accroissement de l'activité commerciale dominicale les communes qui ont des réserves naturelles sur leur territoire.

Ces amendements identiques ont été déposés par 49 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° 5977 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

Adt n° 5978 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro

Adt n° 5979 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy

Adt n° 5980 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine

Adt n° 5981 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel

Adt n° 5982 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico

Adt n° 5983 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono

Adt n° 5984 de M. Muet, Mme Karamanli, M. Dussopt et Mme Marcel

Adt n° 5985 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot

Adt n° 5986 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got

Adt n° 5987 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier

Adt n° 5988 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille